

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE RENDU

19 mars 2024 | 17 :00 | I202

Participants

Membres extérieurs (avec voix délibérative)

M. Eugène DELEPLANQUE
M. Eric MEZIN
M. Yves DUBIEF
M. Frédéric SAUVAGE
M. Victor LEGRAIN
M. Olivier MACAREZ
M. Louis MASQUELIER
M. Samuel SOLARSKI
M. Jean-Marc VIENOT

Membres internes élus avec voix délibérative

M. Xavier LEGRAND
M. Fabien SALAUN
M. Cédric COCHRANE
M. Stéphane GIRAUD
M. Joseph LEJEUNE
Mme Alicia PINDI
Mme Sabine CHLEBICKI
Mme Marie-Pierre DELESPIERRE

Membres invités permanents

M. Eric DEVAUX, Directeur
Mme Virginie GUYODO, Directrice Générale des Services
M. Marc-Emmanuel BOUCHE, Agent Comptable
M. Eric BILLOT, SRASUP Rectorat de Lille

Ont donné procuration

M. Ludovic PIERRE, procuration à M. MASQUELIER
M. Laurent COGEZ, procuration à M. VIENOT
M. François BOUSSU, procuration à M. LEGRAND
M. Joseph LEJEUNE, procuration à M. COCHRANE (après 17h45)

Membres invités

Mme Sandrine VANDERDONCKT
Mme Lilla SORREL, VPE
Mme Sandrine PESSE, Directrice de la Communication
Mme Nathalie DOUMENG, Directrice des Relations Extérieures
M. Nolan JEHANNO, Responsable juridique
Mme Marion WULFAERT, Responsable administrative et Vie Etudiante

Etaient excusés

Mme Fabienne CHANTELOUP
Mme Mady DORCHIES
M. Eric STEVENS
M. Pierre-François LAZZARO
M. Vladan KONCAR
M. Régis BORDET
M. Maxime LECLERCQ
Mme Lilou LEMARCHAND
M. Naoufel MEZRARA
M. Jawad FARNANE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h05 par le Président, M. Eugène Deleplanque.

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

I. Préambule

François Dassonville nous a quittés ce dimanche. Ses obsèques auront lieu jeudi 21 mars 2024 à 14h30. Il était très proche des étudiants et très investi dans l'école.

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023

Il n'y a pas de remarque particulière.

Le PV du Conseil d'administration du 5 décembre 2023 est soumis au vote.

Motion 1

Le PV du Conseil d'Administration du 5 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité (23 votants)

II. Thématiques Stratégiques

1. Point d'information sur les sujets stratégiques

Concernant le COMP (Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance), le budget est de l'ordre de 530 000 euros sur 3 ans. Il faut être vigilant sur les indicateurs de réalisation des actions qui seront pris en compte lors de l'audit de surveillance. Les thématiques retenues sont :

- Bien-être et réussite des étudiants
- Pédagogies innovantes

La cellule bien-être et réussite a été créée début janvier avec le recrutement à mi-temps d'Arnaud Bouquillon qui a pour mission de gérer les situations de détresse, d'être vigilant sur les signaux faibles. A trois mois de l'ouverture de cette cellule, les résultats sont très satisfaisants.

Concernant la pédagogie innovante, le projet de réalité virtuelle se développe progressivement au sein de l'école. L'objectif est d'aller vers l'élaboration de logiciels spécifiques. Un recrutement a été réalisé pour se faire.

Un COPIL CPER aura lieu ce mercredi 20 mars en présence de la Région et d'une représentante de l'Etat pour informer de l'état d'avancement des projets.

Au premier semestre 2024, l'ENSAIT devra répondre à 2 gros dossiers :

- HCERES (tous les 5 ans avec un audit dédié. Evalue la recherche et l'établissement-composante de l'EPE)
- CTI : habilitation à délivrer le diplôme d'ingénieur pour 5 ans. Des COPIL ont lieu tous les mois pour rédiger le dossier d'auto-évaluation qui devra être rendu le 17 juin prochain.

Le Conseil d'Administration prévu initialement le 25 juin est avancé au 4 juin pour permettre de valider des documents pour la CTI.

L'audit Qualiopi, certification permettant aux candidats d'obtenir des financements de la formation, aura lieu du 26 au 29 mars prochain.

La signature d'une convention avec la Fondation du Patrimoine a eu lieu ce lundi 11 mars pour récupérer des fonds par le biais de mécénat qui seront fléchés en première instance pour le traitement d'un exemplaire de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert notamment. Le budget est estimé à 90 000 euros. Une opération de communication a été faite : France 3, France Bleue Nord et BFMTV. Il est d'ailleurs prévu un autre sujet par France 3 concernant les activités de l'école et les débouchés pour les étudiants. Un tournage se déroulera le lundi 25 mars. Il est demandé à ce que de jeunes anciens puissent intervenir.

Il est évoqué que le fonds de dotation a pour mission d'aider la région en ce qui concerne la sauvegarde de l'histoire, développement de l'industrie, de l'emploi, de la formation. Un dossier devra être constitué pour permettre d'en bénéficier. Eugène Deleplanque en est administrateur.

2. CSA et F3SCT ENSAIT – règlement intérieur

Les modifications des instances représentatives des personnels au niveau national ont entraîné une modification du règlement intérieur.

Pour rappel, le CSA (Comité Social d'Administration) correspond à l'ancien CT (Comité Technique) et la F3SCT (Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail) à l'ancien CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail)

Le CSA et la F3SCT ne forment qu'une seule et même instance. Le règlement vient préciser les conditions de fonctionnement de cette nouvelle instance :

- Le nombre de réunions par an
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Possibilité d'organiser une réunion à distance
- Prévoit les modalités de représentation des usagers au CSA ou à la F3SCT en fonction du sujet.

Le règlement intérieur est composé de 6 annexes :

- Charte informatique administrateurs
- Charte informatique utilisateurs
- Contrat de co-administration
- Règlement hygiène et sécurité
- Comité social d'administration et formation spécialisée
- Commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels (CCP ANT)

Les modifications du règlement intérieur et des annexes sont soumises au vote.

Motion 2

Les modifications du règlement intérieur et des annexes sont approuvées à l'unanimité (23 votants)

3. BTS Innovation Textile

Il était initialement envisagé une ouverture en septembre 2023. La rentrée se fera finalement en septembre 2024. La formation est inscrite sur Parcoursup et 45 jeunes sont inscrits ainsi que 8 entreprises ayant signé une convention d'engagement. L'objectif est d'accueillir 15 élèves.

Virginie Guyodo a rencontré le GRETA, porteur de la formation. L'ENSAIT assurera 55% de la formation. Une convention de partenariat sera signée. Il est demandé de ne pas ouvrir à moins de 10 candidats. Une alerte est faite sur le fait que 10 candidats ne seront pas suffisants pour être à l'équilibre.

Victor Legrain indique n'avoir pas reçu d'information à ce sujet et demande des informations complémentaires. Le site du BTS répond à toutes les questions à la fois des entreprises et des candidats. Les trois tricoteurs sont intéressés par cette démarche.

L'AIENSAIT propose de faire une communication auprès des alumni.

Il n'est pas prévu de prendre contact avec les entreprises belges car l'apprentissage réalisé en Belgique n'est pas reconnu en France.

4. Démarche ZRR (Zone à Régime Restrictive)

L'Etat évalue la sensibilité des activités de recherche de l'Enseignement Supérieur. Le pôle PPST (Protection du Potentiel Scientifique et Technique de la Nation) a classé les activités du GEMTEX suite à une enquête réalisée en 2015 quant à la sensibilité des activités du Laboratoire. Une lettre de relance a été reçue au printemps dernier.

L'établissement a été coté à 8 et devait mettre en place une ZRR. Ce dossier est une urgence absolue pour l'école afin de pérenniser les liens avec certaines entreprises et Ministères dans le cadre de projets.

Une visite de l'établissement a été demandée pour délimiter les zones ciblées dans le cadre de la ZRR et obtenir une expertise des zones réglementées.

Pour les personnels titulaires, une enquête sera réalisée tous les 5 ans. Pour les personnels en CDD, l'autorisation court le temps du contrat.

Les enquêtes se font également au niveau des doctorants en fonction des zones géographiques dites sensibles (Chine, Iran, Russie, etc.)

Cette démarche devrait aboutir en janvier 2025.

Xavier Legrand indique que les enseignants chercheurs sont inquiets en raison de ce qui se passe dans d'autres établissements. Il évoque le fait que ce n'est pas forcément un point positif pour l'école.

Samuel Solariski indique qu'il faut rester prudent et intégrer cette démarche.

Le balisage des zones sera obligatoire.

5. Bilan SAIC 2023

Nathalie Doumeng présente les faits marquants du service en 2023 :

- Réforme de la collecte de la taxe d'apprentissage par le biais de la plateforme SOLTEA
- Lancement de l'activité mécénat
- Opportunité de rejoindre l'Institut Carnot MICA

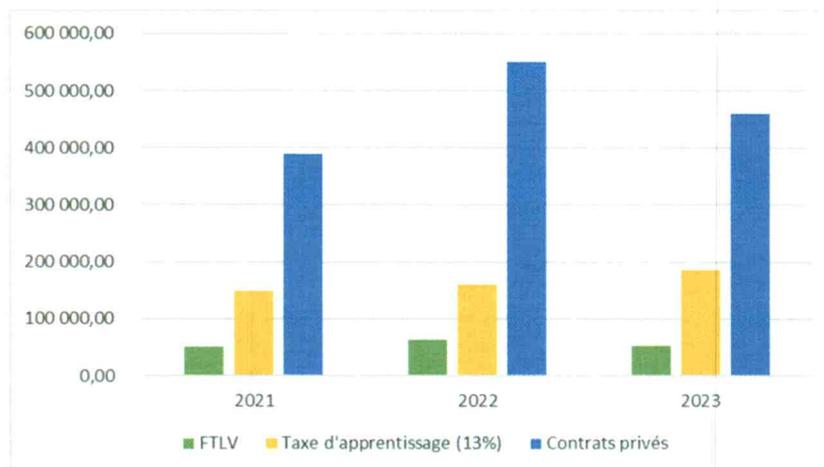
La Direction des Relations avec les Entreprises a participé à plusieurs événements en 2023 :

- JEC
- 3 conventions d'affaires : textival, composite meetings...

L'ENSAIT a également participé au montage de 3 projets européens portés par l'ENSAIT ainsi qu'à la relecture dans le cadre d'un projet avec la SOFRAC.

L'ENSAIT participe également activement à la mise en place de projets dans le cadre de l'ASDES et fait partie d'un groupe de travail pour la nouvelle cellule Europe.

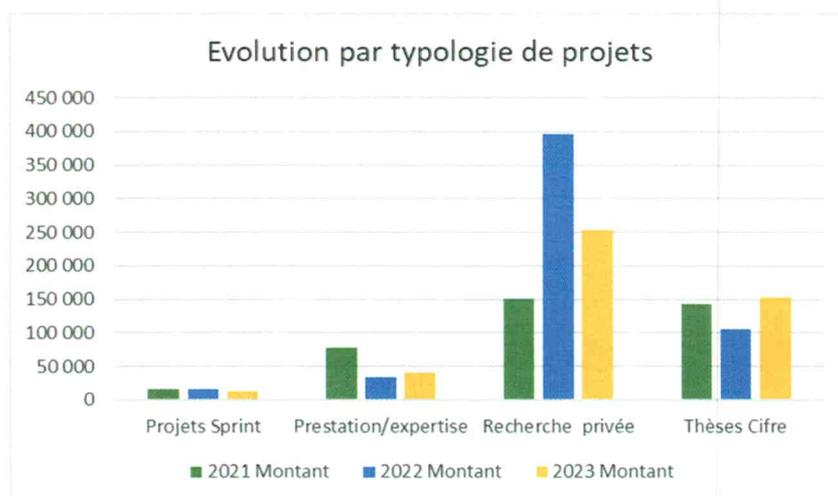
Nathalie Doumeng évoque ensuite l'évolution de l'activité de la Direction des Relations avec les Entreprises sur les 3 dernières années :



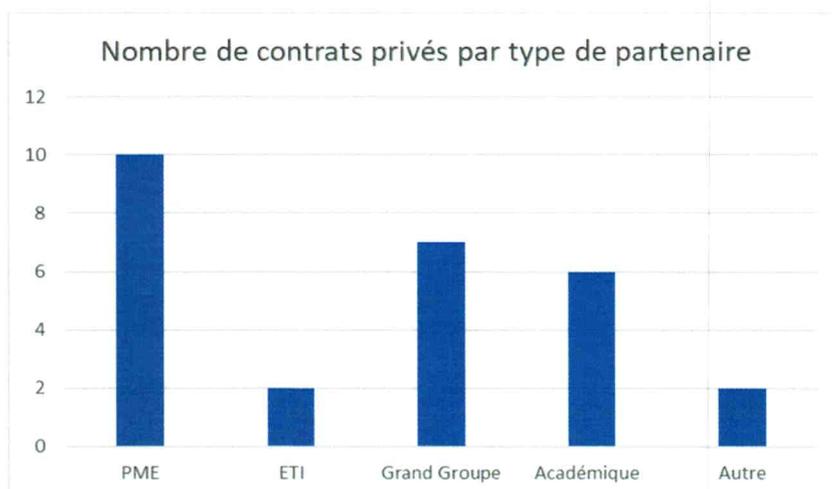
On constate une nette progression de la taxe d'apprentissage à hauteur de 15%.

Concernant les contrats privés signés, la baisse s'explique par un gros contrat en 2022 qui n'a pas été récurrent sur 2023 et un nombre de projets inférieur sur l'année.

En termes de typologie de contrats, les prestations de services restent majoritaires suivies des thèses CIFRE.



L'ENSAIT travaille majoritairement avec des PME en termes de nombre de contrats privés mais les montants de ces contrats proviennent principalement de grands groupes.



Concernant les enjeux 2024, on peut noter :

- Contribution aux audits (qualiopi, CTI, HCERES)
- Déploiement du mécénat
- Intégration à MICA

Les prochains rendez-vous sont :

- Techtextil à Francfort
- CITEx en septembre
- RDV Carnot en octobre

Il y a un décalage de date qui empêche les étudiants de participer à Techtextil.

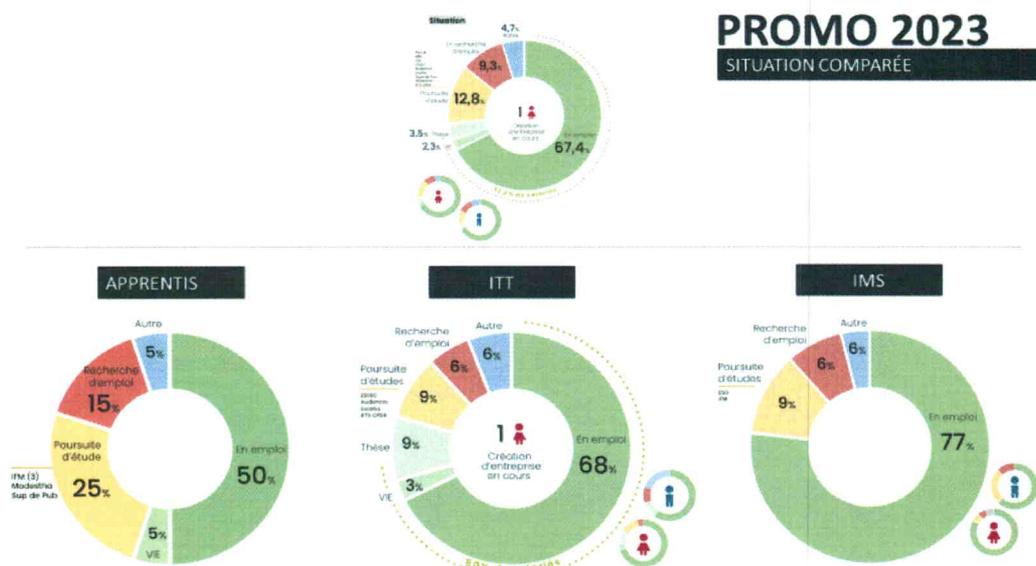
6. Enquête d'insertion professionnelle 2023

L'enquête s'est déroulée de la mi-décembre 2023 à fin février 2024

73.2% des diplômés sont salariés, ce qui est un très bon résultat marqué par un taux de recherche d'emploi faible de l'ordre de 9%.

78.2 % des répondants trouvent leur emploi en moins de deux mois.

Sandrine Pessé propose de comparer les 3 types de profil que l'on retrouve à l'ENSAIT :



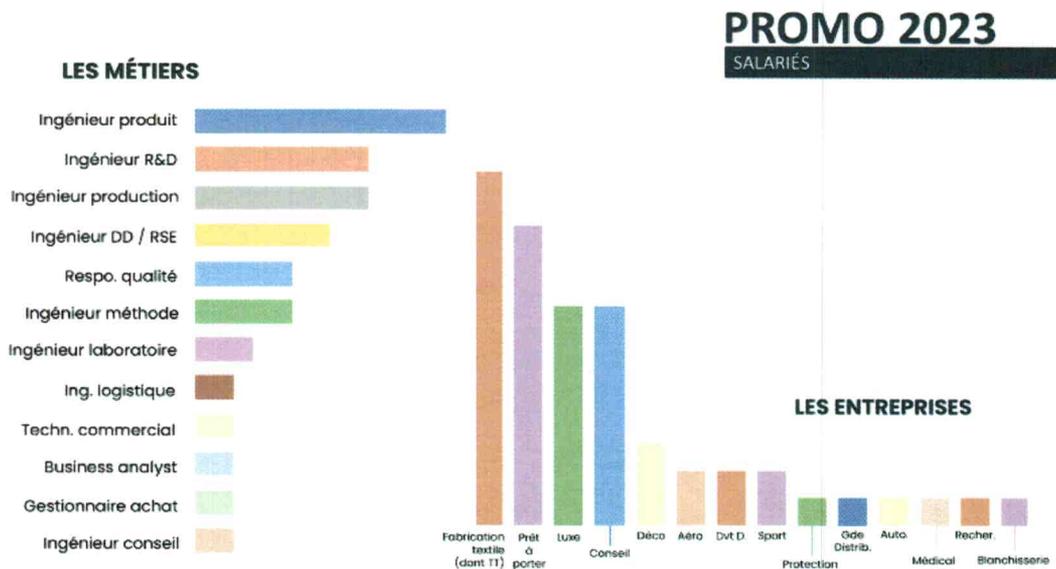
On constate que les apprentis sont plus en poursuite d'études ou en recherche d'emploi que les diplômés ITT et IMS.

Concernant l'option textile technique, 80% sont salariés à la sortie de l'école.

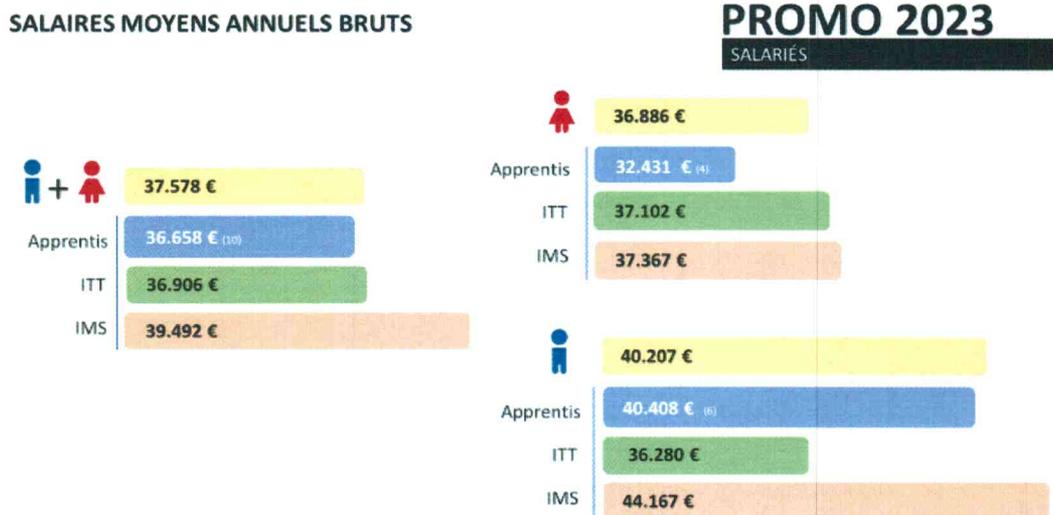
Concernant la mode et services, le taux de recherche d'emploi est très faible de l'ordre de 6%.

Eugène Deleplanque demande à quoi est dûe la chute de la grande distribution. Il s'agit principalement de Decathlon qui n'a pas recruté cette année.

Concernant les métiers et les entreprises :



Un focus est fait sur les salaires :



Le salaire moyen annuel brut est de 37 578 € dont 36 658 € pour les apprentis.

Concernant la répartition hommes/femmes, le salaire des femmes est de 36 886 € et celui des hommes de 40 207 €.

88% des étudiants sont cadres à la sortie d'école notamment pour les apprentis et 79% sont en CDI.

62% ont des responsabilités à l'international et 78% travaillent sur des projets à l'étranger.

En termes de développement durable, 57% ont des responsabilités en la matière et 42% ont leurs principales missions en lien avec le développement durable.

Pour rappel, ce questionnaire comptabilise 80% de taux de réponse sur la promo 2023 et 60% sur les autres promos.

Suite à une demande faite l'année dernière, un point sur l'évolution des salaires par spécialité a été fait :

ÉVOLUTION DES SALAIRES SUR 4 ANS PAR SPECIALITÉ

Salaire annuel brut moyen	Salaire d'embauche	Salaire dipl. + 1 an	Salaire dipl. + 2 ans	Salaire dipl. + 3 ans
Promo 2023				
Apprentis	36.886€			
Spe. ITT	36.906€			
Spe. IMS	39.492€			
Promo 2022				
Apprentis	34.528€	41.522€		
Spe. ITT	33.236€	36.840€		
Spe. IMS	33.385€	36.851€		
Promo 2021				
Apprentis	36.903€	39.583€	40.552€	
Spe. ITT	30.510€	37.639€	39.091€	
Spe. IMS	31.278€	35.095€	37.971€	
Promo 2020				
Apprentis	33.900€	35.179€	40.133€	39.564€
Spe. ITT	32.100€	31.292€	37.638€	41.181€
Spe. IMS	27.920€	31.530€	39.025€	43.021€

PROMOS 23, 22, 21, 20

ÉVOLUTION DES SALAIRES

De manière générale :

- Les salaires d'embauche augmentent
- Les salaires par option progressent

Mention spéciale à IMS qui augmente son salaire de plus de 54% en 4 ans

En 4 ans, les femmes ont augmenté leur salaire de 30 % contre 23 % pour les hommes :

ÉVOLUTION DES SALAIRES SUR 4 ANS

Salaire annuel brut moyen	Salaire d'embauche	Salaire dipl. + 1 an	Salaire dipl. + 2 ans	Salaire dipl. + 3 ans
Promo 2023				
Femmes	36.886€			
Hommes	40.297€			
Promo 2022				
Femmes	32.366€	37.023€		
Hommes	35.612€	39.366€		
Promo 2021				
Femmes	32.725€	34.865€	38.061€	
Hommes	33.755€	43.828€	39.573€	
Promo 2020				
Femmes	31.010€	32.501€	37.533€	40.304€
Hommes	34.754€	36.000€	42.142€	42.802€

PROMOS 23, 22, 21, 20

LES FILLES

De manière générale :

- L'écart des salaires d'embauche hommes / femmes se maintient
- L'écart des salaires hommes / femmes ne se résorbe pas

Mentions spéciales pour les écarts les plus marquants

En conclusion, les filles gagnent environ 3 000€ de moins par an à l'embauche que les garçons. La différence de salaire se maintient jusqu'à 4 ans après le diplôme. Les filles accèdent aux mêmes postes de cadres que les garçons quelque soit leur ancienneté un an après la sortie de l'école.

Olivier Macarez interpelle concernant la satisfaction générale de l'ENSAIT cotée à 3.6/5 par rapport à l'entreprise (4.3/5). Cette information sera transmise à Elise Ternynck pour investiguer sur ce taux.

III. Finances

1. Compte financier 2023 – affectation du résultat

Les comptes exécutés 2022 de l'ENSAIT présentent un résultat consolidé positif de 377 000 € :

- + 366 066 € pour l'Ecole
- + 10 934 € pour le SAIC

L'année 2023 a été marquée par l'inflation, la hausse du coût de l'électricité, une forte hausse des dépenses d'entretien et de réparation sur le bâtiment principal et le déplacement à l'ITMA. L'année 2023 a également vu l'ENSAIT être sélectionnée pour participer à la première vague des établissements relevant du COMP (contrat d'objectifs de moyens et de performance). L'école a ainsi bénéficié d'un premier versement de 267 500 € en fin d'année 2023. Cette subvention couplée aux versements plus importants (rattrapage année antérieures) de FORMASUP explique pour partie le résultat positif de 377000 €.

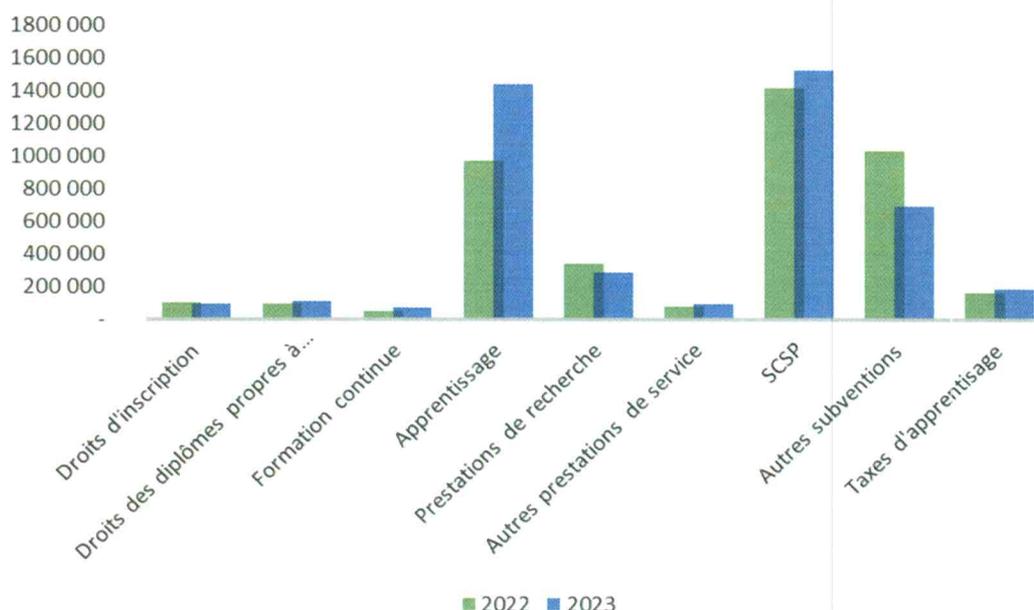
✓ Les recettes :

Elles ont été marquées par :

- Augmentation de la Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) + 106 K€ en lien avec le COMP qui représente 34 % des recettes globales,
- Augmentation notamment pour le mastère Manager de l'Innovation et du développement de produits dans la Mode (+15K€), les ressources liées à l'apprentissage (quota + barème) +487K€.
- Baisse des ressources concernant le SAIC qui passent de 340 K€ à 289K€ (-51K€)

L'apprentissage représente environ un tiers des ressources (32%).

Evolution des recettes 2022/2023



✓ Les dépenses

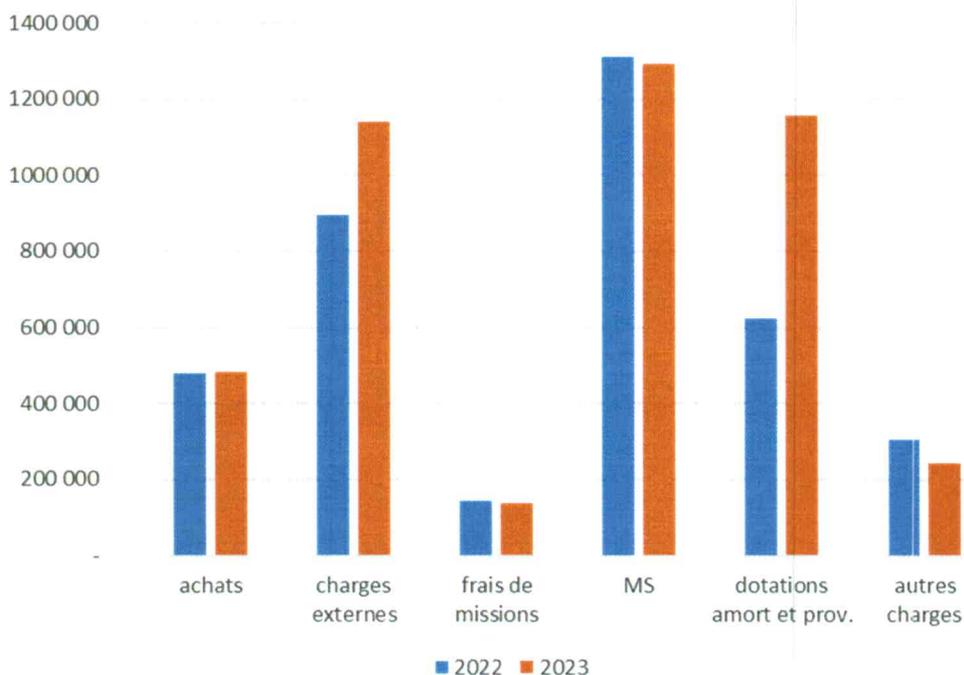
Les dépenses sont marquées par :

- Augmentation de 35% des dépenses d'électricité (+90K € par rapport à 2021) alors que la consommation d'électricité a baissé de près de 20 % par rapport à 2018.
- Augmentation des dépenses de 162 K € par rapport à 2022 (+381 K€ par rapport à 2021) pour l'ensemble des comptes 62 dont : voyage à Bornemouth (+61K€) et participation à une thèse financée par Centrale (+38K€)
- une hausse des coûts de maintenance et de réparation + 80 K€ et des licences informatiques (+38K€)
- une baisse des coûts du chauffage (-14 K€)
- une baisse sur l'achat des fournitures administratives, de recherche et de petit équipement -24 K€ et stabilité des frais de déplacement malgré le déplacement à l'ITMA.

Il est rappelé que le poids des dotations est important, de l'ordre de 16%.

Sur les dépenses globales, on comptabilise 3 290 000 € de dépenses nettes, soit 74%.

Evolution dépenses 2022/2023



On constate une stabilité du poste achats malgré une hausse des fluides et une baisse des achats de petites fournitures.

En conclusion, Marc-Emmanuel Bouche indique que le résultat est positif principalement en raison de :

- Hausse des recettes notamment SCSP et FTLV
- Hausse des recettes de l'apprentissage
- Maitrise des dépenses d'énergie
- Baisse sur les recettes du SAIC.

Il faut cependant rester vigilant car il y a eu une augmentation des dépenses de 155 k€ en 2023 par rapport à 2022.

La capacité d'autofinancement est en légère hausse par rapport à 2022 de l'ordre de 1 244K€.

La CAF finance 62% des investissements.

Le CPER est responsable de la situation en raison des engagements effectués.

Le fonds de roulement correspond à 232 jours. Le besoin en fonds de roulement est négatif. L'année se termine avec une trésorerie positive de 330 K€.

Le besoin journalier s'élève à 9140€.

Xavier Legrand demande s'il est possible de bénéficier du fonds de roulement pour envisager des investissements. Virginie Guyodo indique qu'il existe des fonds de roulement mobilisables et non mobilisables. Un plan pluriannuel d'investissement est en cours de création et permettra de prévoir des investissements pour les 5 prochaines années.

Eric Billot indique que la sémantique a changé au niveau du Ministère qui évoque un fonds de roulement libre d'emploi. Un document est en cours de préparation.

Eric Mezin demande ce qu'il en est des aides financières mises en place il y a quelques années par les OPCO. Frédéric Sauvage indique qu'il n'y a plus de fonds libres et FORMASUP doit répondre à des appels à projet pour obtenir des subventions.

Le compte financier 2023 et son affectation du résultat sont soumis au vote.

Motion 3

Le compte financier 2023 et son affectation du résultat sont approuvés à l'unanimité (23 votants)

2. Bilan des marchés publics 2023

La majorité des marchés publics correspond aux fournitures d'équipements et de machines ainsi que les services.

Des travaux ont été réalisés pour le bon fonctionnement de l'établissement :

- Rénovation des salles informatiques
- Installation de centres de traitement d'air dans les amphithéâtres

La mise en place de projets pédagogiques innovants et stratégiques pour l'ENSAIT ont démarré, principalement la réalité virtuelle.

La mutualisation des achats avec l'Université de Lille se poursuit.

On peut noter une volonté de l'établissement de recourir à des marchés publics pour sécuriser les achats ce qui explique une nette augmentation en 2023. L'objectif est de cadrer l'ensemble des achats par des marchés publics.

Alicia Pindi évoque UTS Global. Il y a une grande différence de prix du TOEIC entre l'ENSAIT et l'Université de Lille. Elle demande s'il est possible d'intégrer le marché de l'Université de Lille.

Le bilan des marchés publics 2023 est soumis au vote.

Motion 4

Le bilan des marchés publics 2023 est approuvé à l'unanimité (23 votants)

3. Sortie d'inventaire du Zétamètre

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de sortir le zétamètre de l'inventaire de l'école.

La sortie d'inventaire du zétamètre est soumise au vote.

Motion 5

La sortie d'inventaire du zétamètre est approuvée à l'unanimité (23 votants)

4. Procédure de sortie des inventaires

L'idée est de fluidifier les échanges avec le Conseil d'Administration. Les sorties se feront automatiquement. Une information sera faite annuellement au Conseil d'Administration à titre informatif pour un montant inférieur à 1 000 €.

La valeur nette comptable est la différence entre la valeur à neuf et l'amortissement.

La procédure de sortie des inventaires est soumise au vote.

Motion 6

La procédure de sortie des inventaires est approuvée à l'unanimité (23 votants)

IV. Vie Etudiante

1. Demande PRREL

L'objectif est de demander une subvention pour permettre aux étudiants de l'ENSAIT de coacher des jeunes défavorisés. Il s'agit d'une initiative de la région.

La demande PRREL est soumise au vote

Motion 7

La demande PRREL est approuvée à l'unanimité (23 votants)

2. Organisation d'attribution des subventions aux associations étudiantes

Marion Wulfaert présente les modalités de partage de la subvention perçue pour les associations étudiantes :

- Envoi d'un dossier de demande de subvention étudiante entre le 15 février et le 6 mars par les associations
- Tenue d'une commission d'attribution des subventions étudiantes le 12 mars 2024.

- Signature des décisions globales d'attribution de subvention pour chaque association par Eric Devaux
- Envoi des notifications individualisées aux associations et premier versement de la moitié ...

La raison de cette intervention répond à des demandes faites par Xavier Legrand et les représentants des étudiants lors du précédent CA.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h30.

Fait à Roubaix, 19 mars 2023

Le Président du Conseil d'Administration



Eugène DELEPLANQUE